

DE GAULLE
FLEURANCE
& ASSOCIÉS

SOCIÉTÉ D'AVOCATS



Regards sur le monde: REX, tendances, innovations

Principaux paramètres définissant les modèles d'autoconsommation PV

<p>Autoconsommation photovoltaïque</p>	<p>1. Droit à l'autoconsommation</p> <p>2. Revenus tirés de l'autoconsommation</p> <p>3. Charges du réseau</p>	<p>1. Droit pour l'utilisateur de connecter ou non son installation PV au réseau et d'autoconsommer et/ou de revendre tout ou partie de sa production</p> <p>2. Economies, bonus/ primes et/ ou certificats verts</p> <p>3. Frais payables sur la partie autoconsommée</p>
<p>Gestion du surplus d'électricité</p>	<p>4. Revenus tirés du surplus d'électricité</p> <p>5. Délai maximal pour l'indemnisation</p> <p>6. Compensation géographique</p>	<p>4. Prix de l'électricité au détail ou déduction faite de charges et taxes: « net-metering »/ FiT ou certificats verts/ prix du marché de gros/ aucune valeur</p> <p>5. Temps réel/ 15mns/ jour/ mois/ année/indéfini</p> <p>6. Net-metering/ virtual net-metering (community solar)/peer to peer</p>
<p>Autres éléments caractéristiques</p>	<p>7. Durée du régime réglementaire de compensation</p> <p>8. Tiers-financement</p> <p>9. Taxes locales et complémentaires</p> <p>10. Autres bénéfiques: prime au stockage</p> <p>11. Maillage en termes de capacité : en KW ou MW</p> <p>12. Limites aux bénéfiques en fonction de la pénétration du PV sur le marché</p>	

Principaux business models d'autoconsommation

Situation 1 L'autoconsommation restrictive

- ▶ L'autoconsommation est autorisée avec taxation des économies d'énergie réalisées
- ▶ La revente du surplus n'est pas autorisée

Situation 2 L'autoconsommation totale de la production et la revente du surplus à prix fixe

- ▶ L'autoconsommation permet de réaliser des économies sur la facture énergétique
- ▶ Le surplus peut être revendu à un tarif prédéfini

Situation 3 La facturation nette (net-billing)

- ▶ Deux flux d'énergie se compensent: production et consommation et le « consoprodacteur » est facturé pour le tarif plus le montant représentatif du surplus de consommation ou le tarif déduction faite du surplus de production

Situation 4 La mesure nette (net-measuring)

- ▶ Le surplus d'électricité est racheté au prix de gros
- ▶ Il n'y a pas de compensation sur la facturation mais un crédit mis de côté en cas d'excès de production par rapport à la consommation pour tout déficit futur de production par rapport à la consommation

Situation 5 L'autoconsommation soutenue dans les pays où la parité énergétique n'a pas été atteinte

- ▶ Bonus accordé sur l'électricité autoconsommée et/ ou le surplus injecté sur le réseau

Retombées économiques

Exceptions à l'application des taxes en fonction du business model

	AC avec restrictions	AC totale +revente surplus à prix fixe (FiT)	Facturation nette	Mesure nette	AC soutenue (production + FiT)
TVA sur les coûts d'investissement	✓	✓	✓	✓	✓
IS de l'installateur	✓	✓	✓	✓	✓
TVA sur l'O&M	✓	✓	✓	✓	✓
Taxes sur le coût de l'assurance	✓	✓	✓	✓	✓
TVA sur l'électricité autoconsommée	✓	✗	✗	✗	✗
Taxes pour l'électricité compensée	✗	✗	✓	✓	✗
Taxes sur la location du compteur électrique	✓	✓	✓	✓	✓

Tendances 2018

- La mobilité durable et la croissance majeure attendue des véhicules électriques
- La Chine, premier acteur des renouvelables aujourd'hui et leader de demain
- La concurrence dans le secteur des batteries
- L'innovation technologique : Blockchain, domotique, smart grids
- De l'acceptabilité à l'adoption des valeurs écologiques et durables

Merci de votre attention

Contact :
Maître Sylvie Perrin
Tel direct : + 33 1 56 64 00 00
E-mail : sylvie.perrin@dgfla.com

De Gaulle Fleurance & Associés

9 rue Boissy d'Anglas – 75008 Paris – France – Tél.: +33 (0)1 56 64 00 00 – Fax.: +33 (0)1 56 64 00 01
222 avenue Louise – 1050 Bruxelles – Belgique – Tél.: +32 (0)2 644 01 64 – Fax.: +32 (0)2 644 31 16

www.degaullefleurance.com

[#BusinessLawTogether](#)

